

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: 22 (2010)
Heft: 85

Artikel: La Chine et ses lunettes roses
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-971082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce qui motive les bénévoles

Comment convaincre les gens de s'engager à titre bénévole? Pour les organisations à but non lucratif, c'est un grand problème. Chercheuse en sciences politiques à l'Université de Zurich, Ursula Häfliger apporte des réponses à cette question dans sa thèse. Dans un questionnaire en ligne, elle a demandé à 800 étudiants, répartis à égalité entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, ce qui les pousserait à effectuer du travail bénévole. La plupart des sondés ont cité l'amour du prochain, d'autres ont évoqué l'espoir de faire de nouvelles rencontres ou les avantages pour leur carrière.

Les participants ont ensuite été appelés à évaluer différentes annonces, qui appelaient simplement à effectuer du travail bénévole ou qui contenaient en plus une déclaration, par exemple d'une bénévole affirmant qu'elle avait ainsi fait de nombreuses nouvelles rencontres. Il s'est avéré que leurs réactions étaient les plus positives lorsque les messages correspondaient le mieux aux motivations qu'ils avaient mentionnées au préalable. Une publicité de ce type pourrait donc se révéler fructueuse, note la politologue. Les résultats de l'enquête en ligne ont été confirmés par une deuxième expérience au cours de laquelle la scientifique a envoyé différents appels au travail bénévole à 8000 adresses. **Simon Koechlin** ■



Les tribunaux chinois (ici à Pékin) ne confirment que soixante pour cent des jugements d'arbitrage lors de conflits financiers entre entreprises.

La Chine et ses lunettes roses

Lorsque deux entreprises ont un différend financier, elles peuvent le régler extrajudiciairement devant un tribunal arbitral. Le jugement doit cependant être reconnu par les tribunaux des Etats concernés, qui vont exécuter la sentence si la partie perdante ne s'acquitte pas de ses obligations.

Comment cette exécution fonctionne-t-elle en Chine, l'une des plus grandes puissances économiques, qui n'a pas repris la loi type sur l'arbitrage élaborée par l'ONU? La juriste Clarisse von Wunschheim a étudié 80 cas de ce genre en Chine. Son verdict: « Il est difficile de tirer une conclusion claire, car les quelque 100 000 procédures menées chaque année sont quasiment secrètes et la situation juridique n'est pas transparente, note-t-elle. Mais celle-ci n'est pas

aussi dramatique que certains hommes d'affaires occidentaux l'imaginent, même si elle n'est pas non plus aussi rose que ce que la Chine veut faire croire. » 60 pour cent des jugements examinés par la juriste ont été confirmés par les tribunaux officiels; dans le monde, ce taux est de 90 pour cent.

Cela ne devrait toutefois pas effrayer les hommes d'affaires désireux de travailler en Chine, estime la chercheuse, qui a réussi à démontrer que l'exécution des jugements d'arbitrage est moins importante pour la marche des affaires qu'on ne le pense. Les parties opposées trouvent en effet souvent une solution pendant la procédure d'arbitrage. Seuls 10 pour cent des jugements sont portés pour exécution devant un tribunal étatique. **uha** ■

L'alpinisme au service de la science



Photopress-Archiv/Keystone

Le CAS présente en 1951 ses nouvelles techniques de sauvetage à Urnerboden (UR).

C'est au Buffet de la gare d'Olten que le Club alpin suisse (CAS) a vu le jour le 19 avril 1863. Depuis, il est devenu une institution et ses cabanes font partie du paysage alpin helvétique. Son histoire n'avait jusqu'ici jamais été étudiée. Une lacune désormais comblée grâce à l'équipe de Gianni Haver, de l'Institut de sociologie de l'Université de Lausanne.

Né dans un contexte d'émulation et de rivalité avec les alpinistes étrangers, britanniques surtout, omniprésents lors des premières ascensions alpines entre 1850 et 1865, sa fonction a fortement changé en 150 ans. Les premiers à l'investir sont des savants qui, à une époque où la carte Dufour sert d'unique référence topographique, veulent faire progresser les « sciences des Alpes » (botanique, géologie, topographie). Le CAS est en

outre l'endroit idéal pour tisser des relations. Dans une société bourgeoise en pleine industrialisation, il attire les élites politiques et industrielles. En 1867, la section bernoise compte ainsi pas moins de quatre conseillers fédéraux.

A la fin du XIXe siècle, l'avènement du tourisme ouvre une ère nouvelle. Le CAS joue un rôle clé mais ambivalent. S'il se bat pour la sauvegarde du patrimoine naturel, il s'efforce aussi de faciliter l'accessibilité du territoire alpin à une portion de plus en plus large de la population (75 refuges à la veille de la Première Guerre mondiale, 115 à l'aube de la Seconde). Sur fond de patriotisme, son action a largement participé à l'appropriation de ce lieu hautement identitaire que sont les Alpes suisses. **Carole Wälti** ■